

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les élus de la montagne demandent à l'Union européenne de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la disparition de la production laitière en montagne

Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, et Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, respectivement président et secrétaire générale de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) s'inquiètent de la situation très critique que vivent au quotidien les quelque 16 000 producteurs français de lait en montagne, vendant leur production à perte depuis plusieurs mois et menacés de disparition imminente et irrévocable si les mesures nécessaires à la pérennisation de leurs exploitations ne sont pas prises rapidement et avec détermination.

Ces producteurs ont impérativement besoin que le conseil agriculture qui se tient à Bruxelles ce lundi 14 mars adopte des mesures visant à les sortir de la précarité, notamment :

- le relèvement du prix d'intervention à un niveau qui permette aux producteurs de ne pas produire à perte
- l'autorisation d'afficher l'origine dans l'étiquetage des produits.
- la majoration substantielle de l'aide au bovin laitier (ABL) de montagne
- l'intensification de programmes d'appui au développement de l'innovation et de la qualité.

Faute de décisions rapides en ce sens, la régulation de la production laitière par les seuls marchés mondiaux condamnerait à court terme le maintien d'élevages laitiers dans des territoires de montagne, où ils assument des fonctions essentielles aussi bien en matière d'aménagement du territoire et d'entretien de l'espace et des paysages, que de patrimoine, en termes de savoir-faire et de productions de qualité (1/3 du lait produit en montagne est transformé en produits AOP et sur les 46 AOP laitières françaises, 20 sont produites en montagne).

Contact presse

Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne :

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les deux ans.